

HV/AS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-248 du 11 Octobre 1976

portant nomination du Camarade Nestor AHOUANDJINO, Inspecteur du Trésor, en qualité d'Agent Comptable du Port Autonome de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'ordonnance réorganisant le fonctionnement de l'établissement public chargé de la gestion du Port de Cotonou, notamment son article 21 ;
Sur proposition du Ministre des Transports et du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Nestor AHOUANDJINO, Inspecteur du Trésor, est nommé Agent Comptable du Port Autonome de Cotonou.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

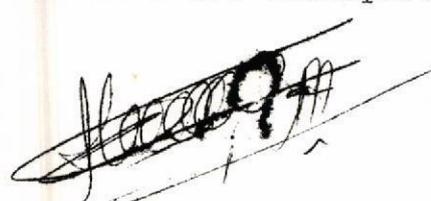
Fait à COTONOU, le 11 Octobre 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

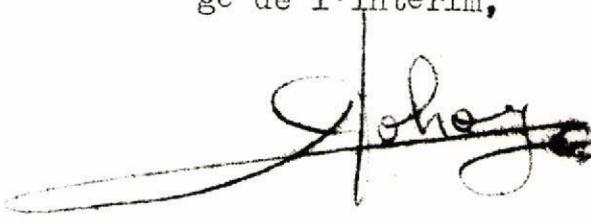

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports,

Pour Le Ministre des Finances
absent, le Ministre Délégué au-
près du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Orientation Nationale, char-
gé de l'intérim,


Léopold AHOUEYA

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MT 6
MF 6 autres Ministères 12 PAC 4 SGG 4
SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF 3
ONEPI-Gde Chanc.-DB-DCF-Solde 5 DP 4
Trésor 4 DI 4 Intéressé 1 BN 2 JORPB 1


Martin DOHOU AZONHIHO